CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

(Véhicules livrés en châssis – nu, châssis auvent, plancher cabine ou fourgon non aménagés)

Je soussigné : IVECO FRANCE - 6, rue Nicolas Copernic - 78190 TRAPPES représentant dûment accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie).
constructeur certifie que le véhicule livré :
- ~~en châssis – nu :(Voir nota 2)~~,
- en Châssis auvent :(Voir nota 2)
- ~~en plancher – cabine (1) : (Voir nota 2)~~
- ~~en fourgon~~ : (Voir nota 2)

(2) Dénomination :
(D1) Marque : IVECO
(D2) Type Variantes Versions : 50J15B43V - 50J18B43V (1)
~~28~~ - 43 - ~~47~~ (1)
(D3) Dénomination commerciale : A 50 C 15/~~18~~ (1)
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :
ZCFC50A2005679260 (*)
(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : 5600
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) :
~~5600~~ - ~~5600~~ - 5600 (1)
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) :
~~Néant~~ - ~~6350~~ - 9100 (1)
(J) Catégorie internationale : M3
(J1) Genre national : T.C.P.
(K) Numéro de la réception par type : P 3267-06-00
(P1) Cylindrée (cm³) : 2998 (15-18)
(P2) Puissance nette maximale (kW) : 107 (15) - ~~130 (18)~~ (1)
(P3) Source d'énergie : GO
(P6) Puissance administrative (CV) : 10 CV
(Q) Rapport puissance/masse(uniquement pour motocycle) (kW/kg) : N.C.
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : ~~0~~ -1 (1)
(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :
a) côté droit dans l'empattement, 81 (1)
b) côté gauche dans l'empattement, 80 (1)
c) centrale dans l'empattement, 78 (1)
d) côté droit arrière 75 (1)
e) côté gauche arrière 73 (1)
f) à l'arrière droit 72 (1)
g) à l'arrière gauche 72 (1)
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn^{-1}) : 2625
(V7) CO_2 (g/km) : N.C.
(V9) Classe environnementale : 0555*0578C (euro4)
- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus (voir nota) ;
- sort de nos usines (magasins), le

pour être livré à : VEHIXEL

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Trappes, le 02 juin 308

(*) A compléter par le constructeur.
(1) Rayer la mention inutile.
(2) Références communautaires de la directive 1999/37 CE relative aux documents d'immatriculation.
Nota 2. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolée.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus à été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements français.
Dispense N°1 du Directeur des Services Fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999.
IVECO France (par délégation spéciale du président)
Trappes le : 02 juin 308

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 €
Siège social :
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux
RCS 418 683 818 - Lyon
Établissement de Trappes
IRISBUS
6 Rue Nicolas Copernic
78033 TRAPPES CEDEX 09
Tél. 01 30 66 80 00 - Fax 01 30 66 81 73

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je, soussigné IVECO France,
6, rue Nicolas Copernic – 78190 TRAPPES, représentant accrédité de IVECO SPA Turin (ITALY) constructeur, certifie :
Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

1. Réservoir(s) de carburant : Nombre : 1 (2)
 Capacité (litres) : 90 (2)
 Emplacement : Gauche (2)
 Matière : Plastique (1)
2. Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : ~~Oui~~ - Non (1)
 Si oui - Marque de ce ralentisseur : (2)
 - Type de ce ralentisseur : (2)
 - Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir nota du chapitre 2) : kg (2)
4. Limiteur de vitesse : Oui, réglé à 100 Km/h
3. Véhicule livré en version : 43 (2)
11. Type moteur : F1CE0481F*C (15) ~~*F1CE0481H*C (18)~~ (1)
16. ASR : Oui ~~Non~~ (1)
 ESP : ~~oui~~ Non (1)

NOTA : Avec le système de freinage ESP, les modifications d'empattement et de suspensions sont interdites.
(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter par le constructeur

IVECO

Exemplaire à conserver avec les papiers du véhicule

19 janvier 2007

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE IVECO

FAMILLE : 50

TYPES : 50J15B43V - 50J18B43V

0. GENERALITES

0.1 Constructeur : IVECO SPA TURIN (Italie).
0.1.1 Représentant accrédité en France : IVECO FRANCE, 6, rue Nicolas Copernic, 78190 TRAPPES
0.2 Constructeur de la Xe étape : sans objet
0.3 Marque : IVECO
0.4 Désignation commerciale : A 50 C 15/18
0.5 Catégorie internationale : M3
0.6 Genre : T.C.P. (châssis nu pour autobus, châssis nu pour autocar, plancher cabine pour autobus, plancher cabine pour autocar, chassis auvent pour autobus, chassis auvent pour autocar, autocar non aménagé, autobus non aménagé)

0.7 Type :

Type	Variantes	Versions(empattements)
50	J15B43V J18B43V	39 - 43 - 47

0.7.1 Décodage des TVV :

Type	Variantes	Versions
50 = tranche de poids	J = Roue jumelée 15 = 107 kW 18 = 130 kW B = indice PTC 4 = Euro 4 3 = Suspension V = Evolution	(Empattements) 39 = 3950 43 = 4350 47 = 4750

0.8 Puissance administratives 10 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, roues simples (essieu 1), roues jumelées (essieu 2)
1.1.1 Emplacement des roues motrices : à l'arrière (essieu 2).
1.1.2 Emplacement des roues directrices : à l'avant (essieu 1).
1.2 Dimensions des pneumatiques : 195/75R16C (106/105J) (Les indices de charges et de vitesses sont des valeurs minimales)
1.3 Constitution du châssis ou de la coque : cadre à 2 longerons en tôle d'acier emboutis en forme de U entretoisés par des traverses.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : à l'avant longitudinal
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : à l'arrière des roues avant (essieu 1)

2. MASSES ET DIMENSIONS (mm & Kg)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :
5600 5600 5600
2.2 Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
2.2.1 Sans système de freinage de remorque :
Néant
2.2.1.1 Avec remorque sans frein :
6350
2.2.1.1.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1 :
750
2.2.1.2 Avec remorque équipée de frein à inertie :
9100
2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 :
3500
2.5 Charges maximales admissibles : **Option A**
2.5. 1 Sur l'essieu 1 : 1900
2.5. 2 Sur l'essieu 2 : 3700

2.6 Voie avant (essieu 1) :		1696	
2.7 Voie arrière (essieu 2) :		1541	
2.8 Empattements :	3950	4350	4750
Véhicules livrés en châssis nu (suspension mécanique Av et Ar ou Mécanique Av et Pneumatique Ar)			
Rappel des empattements	3950	4350	4750
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche			
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.			
2.9.0 Total :	1805	1840	1875
2.9.1 Sur essieu 1 :	1145	1145	1145
2.9.2 Sur essieu 2 :	660	695	730
2.10 Porte-à-faux avant :		800	
2.11 Porte-à-faux arrière :	1825	1885	2350
2.12 Longueur hors - tout :	6575	7035	7900
2.13 Largeur hors - tout :		1996	
Véhicules livrés en châssis auvent (Suspension Mécanique AV et AR ou suspension mécanique AV et pneumatique AR.)			
Rappel des empattements	3950	4350	4750
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche			
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.			
2.9.0 Total :	1905	1940	1975
2.9.1 Sur essieu 1 :	1245	1245	1245
2.9.2 Sur essieu 2 :	660	695	730
2.10 Porte-à-faux avant :		998	
2.11 Porte-à-faux arrière :	1825	1885	2350
2.12 Longueur hors - tout :	6773	7233	8098
2.13 Largeur hors - tout :		1996	
Véhicules livrés en Plancher cabine (Suspension Mécanique AV et AR ou suspension mécanique AV et pneumatique AR.)			
Rappel des empattements	3950	4350	4750
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche			
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.			
2.9.0 Total :	2085	2120	2155
2.9.1 Sur essieu 1 :	1350	1350	1350
2.9.2 Sur essieu 2 :	735	770	805
2.10 Porte-à-faux avant :		998	
2.11 Porte-à-faux arrière :	1927	1987	2452
2.12 Longueur hors - tout :	6773	7233	8098
2.13 Largeur hors - tout :		1996	
Véhicules livrés en Fourgon non aménagé (Suspension Mécanique AV et AR ou suspension mécanique AV et pneumatique AR.)			
Rappel des empattements	3950	4350	4750
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche			
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.			
2.9.0 Total :	2410		2425
2.9.1 Sur essieu 1 :	1270		1270
2.9.2 Sur essieu 2 :	1140		1155
2.10 Porte-à-faux avant :		998	
2.11 Porte-à-faux arrière :	2064		
2.12 Longueur hors - tout :	7012		
2.13 Largeur hors - tout :		1996	
Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule			
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche, valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé (imposé par le freinage) :			
Rappel des empattements	3950	4350	4750
2.9.0 Total :	2360	2450	2580
2.9.1 Sur essieu 1 :	1420	1420	1440
2.9.2 Sur essieu 2 :	940	1030	1140
2.10 Porte-à-faux avant :		998	
2.11 Porte-à-faux arrière :			
2.11.1 Mini sans ferrures ni accessoires :		1885	
2.11.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :	2448	2708	2968
2.11.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	2568	2828	3088
2.12 Longueur hors - tout :	7516	8176	8836
2.13 Largeur hors - tout :		2350*	

(*) Selon largueur du véhicule, longueur de bras de rétroviseur spécifique
2000 à 2140 : bras court
2070 à 2200 : bras moyen
2200 à 2350 : bras long

Nota : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (7.9), il est admis de pouvoir :
A) -Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (2.1) et la masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et des ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce dans la limite de 150Kg.
B) -Augmenter la charge maximale sur l'essieu 2 (2.5.2) dans la limite de 100Kg.

3. MOTEUR

Variantes :	15	18
3.1 Dénomination de type :		
3.1.1 Marque :	IVECO	
3.1.2 Marquage Moteur :	F1CE0481F*C	F1CE0481H*C
3.2 Description générale :		
3.2.1 Genre :	Moteur à combustion interne, à piston en mouvement alternatif et vilebrequin	
3.2.2 Principe de fonctionnement :	Diesel 4 temps	
3.2.3 Suralimentation :	oui, par turbo - compresseur mû par les gaz d'échappement avec échangeur air/air	
3.2.4 dispositif anti – pollution :	vanne EGR	
3.3 Nombre et disposition des cylindres :	4 vertical en ligne	
3.4 Cylindrée (cm3) :	2998	
3.5 rapport volumétrique de compression :	19/1	
3.6 Puissance maximale (kW CEE) :	107	130
3.7 Régime de puissance maximale (tr/mn) :	3500	
3.8 Couple maximal (m daN) :	35	40
3.9 Régime de couple maximal (tr/mn) :	1400	1450
3.10 Régime de rotation maximal (tr/mn) :	4200	
3.11 Carburant utilisé :	Gasoil	
3.12 Réservoir de carburant :		

	3.12.1. Emplacement	3.12.2. Capacité (litre)	3.12.3. Matériaux (*)			Empattements
			Ac	Al	P	
Série	Droit ou gauche	70			X	
Option	Droit ou gauche	90			X	
		100			X	
		117			X	

(*)AC = Acier – AL = Alu – P = Plastique
Après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de saillantes ou coupantes à proximité des réservoirs.

3.13 Mode d'alimentation de moteur : par common rail
3.14 Type de filtre à air : à sec
3.15 Allumage : par compression
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques : 12 V
3.17 Dispositif d'antiparasitage : oui
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur viscotatique
3.19 Nombre de silencieux d'échappements : 1 + 1 catalyseur + filtre à particule

3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore dB(A) :
a)81 b)80 c)78 d)75 e)73 f)72 g)72
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/mn) : 2625
3.20.3 Position de la sortie d'échappement :

a) Centrale dans l'empattement,
b) Côté droit dans l'empattement,
c) Côté gauche dans l'empattement,
d) Côté droit arrière,
e) Côté gauche arrière,
f) A l'arrière droit,
g) A l'arrière gauche.

3.21 Emplacement du symbole du coefficient d'absorption (moteur diesel) : sur la plaque constructeur
3.22
3.23
3.24. classe environnementale : 0555*0578C (euro4)

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîtes de vitesses : boîte mécanique ou mécanique automatisé à 6 rapports de marche avant et 1 de marche arrière
4.1.1 Emplacement du levier de commande : au tableau de bord
4.2 Type d'embrayage : mono disque à sec à pédale et commande hydraulique pour BV mécanique.
4.2.1 Mode de commande :
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans avec relais.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 195/75R16C (2129)
4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn :
Boîte de vitesses 1 :

Combinaison Des vitesses	Rapports de la boîte ZF 6 S """ OD	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesses à 1000 tr/mn
1	1/5,37	1/2,9	1/15,57	8,2
2	1/3,16		1/9,16	13,9
3	1/2,04		1/5,92	21,6
4	1/1,37		1/3,97	32,2
5	1/1,00		1/2,90	44,0
6	1/0,79		1/2,29	55,8
MAR 1	1/4,84		1/14,04	9,1

Couple de pont en option												
1/3,1	1/3,3	1/3,4	1/3,5	1/3,6	1/3,7	1/3,9	1/4,1	1/4,3	1/4,4	1/4,7	1/4,8	1/5,1

4.5 Vitesse maxi effective(km/h) : 100 Km/h
4.6 Indicateur de vitesse : oui
4.7 Compteur kilométrique : oui
4.8 Chronotachygraphe : oui
4.9 Limiteur de vitesses : oui,

5. SUSPENSION

Suspension à lames
5.1 Avant (essieu 1) : barre de torsion fixée le long du cadre de châssis – roues indépendantes – amortisseurs télescopique du type hydraulique – barre stabilisatrice (en option).
5.2 Arrière (essieu 2) : essieu rigide - ressorts à lames amortisseurs télescopiques du type hydraulique – barre stabilisatrice (en option).

Suspension à lames sur l'essieu 1 et pneumatique sur l'essieu 2
5.1 Avant (essieu 1) : barre de torsion fixée le long du cadre de châssis – roues indépendantes – amortisseurs télescopique du type hydraulique – barre stabilisatrice (en option).
5.2 Arrière (essieu 2) : essieu rigide – 2 soufflets pneumatiques – amortisseurs télescopique du type hydraulique – barre stabilisatrice.
5.3. Essieux relevables ou délestables : N.C.
5.4. Suspension spécifiques : N.C.

6. DIRECTION

6.1 Type de direction : à crémaillère avec assistance hydraulique
6.2 Diamètre de braquage hors - tout (m) :
39 = 15,1
43 = 16,0
Version : 47 = 17,6

7. FREINAGE (en option ASR - ESP)

7.1 Frein de service : hydraulique à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I)
7.2 Répartiteur de freinage : fonction gérée électroniquement agissant sur les roues arrières.
7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues : oui (catégorie 1), 1 capteur par roue.
7.3 Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de frein de service.
7.4 Frein de stationnement : à commande manuelle, sur les roues arrières.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : hydraulique.
7.5.2 Frein de secours : hydraulique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique par câbles.
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : par pompe à vide entraînée par le moteur capacité de 5 litres.
7.6.2 Frein de secours : oui.
7.6.3 Frein de stationnement : non.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : oui - 1 réservoir à compartiments sous le capot moteur.
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux de couleur rouge et orange sur la planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau et défaillance de l'anti-bloqueur.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : la clé de contact.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : Disques.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : Disques.
7.8.2 Frein de secours : Disques.
7.8.3 Frein de stationnement : Tambour.
7.9 Ralentisseur
7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : Non concerné.
7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : en option, ralentisseur électromagnétique
7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis: Frein moteur.
7.10 Circuit de freinage de la remorque : non

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : Châssis – nu ; plancher – cabine ; Châssis – auvent — Fourgon
8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : Néant
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : métallique
8.3 Nombre de places assises : Chassis-nu 0, chassis-auvent 0, Plancher-cabine 1 — Fourgon 1
8.4 Sièges :
8.4.1 A l'avant : 1 pour chauffeur réglable **
8.5 Nombre de portes
8.5.1 Latérales : 2* — 2 battantes en cabine à droite et à gauche ou une battante côté gauche et 1 louvoyant ou coulissante côté droit en option.
8.5.2 arrière : néant — 2 battantes
8.5.3 Fermeture : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : vitres de portes sont fixes sauf sur les portes avant, descendantes à commande manuelle ou électrique sur demande*.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages *:
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Vitres arrière : Verre trempé (en option)
8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité *:
8.8.1 Places avant : Oui, 3 points avec enrouleur
8.9 Dispositif de protection latéral : assuré par la carrosserie
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 Avant : Sans objet
8.10.2 Arrière : non — assuré par la carrosserie
8.11 Système anti-projections : Sans objet

* pour plancher-cabine et fourgon
** pour châssis-auvent, plancher-cabine et fourgon

9. ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 groupés aux feux de route.
9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant : 2 groupés aux feux de croisement.
9.3.2 Latéraux : Oui pour véhicule d'une longueur supérieure à 6 mètres.
Plancher cabine, châssis nu ou châssis auvent : à installer lors du carrossage la fixation et la position devront être constatées après carrossage.
Fourgon : 6 incorporés aux dispositifs réfléchissants latéraux.
9.4 Feux de position AR : 2.
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 groupés aux feux de croisements.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux de position AR.
9.5.3 Latéraux : 2 incorporés aux rétroviseurs.
9.6 Feux stop : 2 groupés avec les feux de position AR.
9.6.1 Troisième feu stop central : 1 au dessus des portes pour le fourgon (en option).
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Avant : non.
9.8.2 Arrière :2 incorporés avec les feux de position AR 2 indépendants pour le fourgon.
9.8.3 Latéraux : Oui pour véhicule d'une longueur supérieur à 6 mètres.
Plancher cabine, châssis nu ou châssis auvent : à installer lors du carrossage la fixation et la position devront être constatées après carrossage.
Fourgon : 6 incorporés aux feux de position latéraux.
9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des feux de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux de position AR
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Avant : 2 groupés aux feux de croisement (en option).
9.11.2 Arrière* : 1 groupé avec le feu de position AR Gauche ou 2 groupés avec les feux de position AR
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2 indépendants (sauf fourgon).
9.12.2 Arrière :à installer lors du carrossage.
La fixation et la position devront être constatées après carrossage.

Valable uniquement pour les véhicules dont la largeur est supérieur à 2,100 m.
9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : Sans objet.
9.14 Feux spéciaux : Sans objet.

Feux avant : pour châssis auvent, plancher cabine et fourgon uniquement
Feux arrière : pour fourgon uniquement
Feux latéraux : pour fourgon uniquement

10. DIVERS

10.1 Accessoires
10.1.1 Essuie-glace : oui, 2 à 2 vitesses + 1 intermittente *.
10.1.2 Lave-glace : oui *.
10.1.3 Rétroviseurs*
10.1.3.1 Extérieurs : 2 + 2 grands angles.
10.1.4 Avertisseur sonore : oui.
10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction + transpondeur (en option).
10.1.6 Extincteur : non.
10.1.7 Equipement particuliers : coupe circuit en option.
10.1.8 Chauffage autonome : en option.
10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : Sur la traverse avant sous le capot moteur.
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur le longeron droit à hauteur de l'essieu avant.
* pour plancher cabine et fourgon
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

1 à 3 :	code constructeur, est	"ZCF"
4 :	type de cabine d'un véhicule automobile	
	digit invariable	« C »
5 – 6 :PTC	digit invariable	« 50 »
7 :	code moteur	« X »
8 :	Digit variable	« X »
9 :	code refroidissement moteur	
	digit variable	« X »
10 :	digit variable	« X »
11 :	établissement	« de 0 à 9 ou de A à Z »
12 à 17 :	numéro de série du véhicule	

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :
Types
50J15B43V ZCFC50XXX0#000010
50J18B43V ZCFC50XXX0#000010
(X) et (#) De 0 à 9 ou de A à Z.
10.2.5 Identification du moteur : Frappe à froid sur une le bloc moteur, coté gauche.

11. VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : Sans fonction géré électroniquement
11.2 Pression déclarée par le constructeur : -
11.3 Pression de disjonction : -
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur)
11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : -
11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) : -
11.5 Longueur des bras de levier : -.
11.6 Courses maximales des actionneurs de freins : -
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :-
11.8 Observations : Néant

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant accrédité du constructeur :
IVECO France
6, rue Nicolas Copernic
78190 TRAPPES
que les véhicules de catégorie internationale M3 – genres TCP,
marque IVECO,
dont les types – variantes - versions suivent :
type : 50 ; variantes : J15B43V – J18B43V; versions : 39-43-47
livrés :
carrossé satisfont aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
Non aménagés satisfont aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Fait à Montlhéry, le 19 janvier 2007
L'ingénieur de l'Industrie et des Mines
(signé : M. CHAPUT)

en châssis nu satisfont aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
en châssis auvent satisfont aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
en plancher cabine satisfont aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.
Nota :
Véhicule conforme aux limites du niveau C de la directive 2006/51/C.E.

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n°P-3267.06.00
Fait à Paris, le 19 janvier 2007
Pr. le Directeur Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. Le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre Nationale de Réception des Véhicules
(Signé : B. RAPIOR)